

**Rencontre Réunion Bilan CCINP mercredi 13 novembre 2019**  
**14h30**  
**Compte-rendu pour les langues vivantes**  
**Chimie Paris Tech , Paris 5<sup>e</sup>**

Jean Marc Le Lann directeur du concours préside la réunion où ont été conviés les représentants des diverses filières MP / PC / PSI / TSI/ TPC et des associations, dont l'UPLS , avec J Nollez pour le français –philosophie, et R Boulard pour les langues .

Pour les Langues, le concours CCINP était représenté par Mme Jean Liddell, vice-présidente du jury de langues.

7 langues ont été évaluées à l'écrit sous forme de synthèse de documents : le passage à la dématérialisation de la correction a été jugé positif.

Les sujets ont été considérés comme très satisfaisants par les correcteurs . Il n'y a eu qu'un souci avec un(e) candidat (e) en allemand , qui a malencontreusement changé sa langue au moment de l'inscription . C'est le seul incident notable de l'écrit.

Toutes les attentes méthodologiques sont rappelées de manière détaillée dans les rapports, de l'écrit et de l'oral , disponibles sur le site du concours CCINP.

La moyenne de l'écrit est supérieure à 10 , toutes filières confondues. Il nous semble cependant que ce concours ne donne pas des notes forcément très élevées . Il n'y a pas de consigne de notation empêchant les correcteurs de donner la note maximale à une excellent copie , nous répond la représentante du concours .

Pour l'oral : l'UPLS soulève la question de l'exigence de longueur, qui est rappelée dans les rapports : les candidats doivent parler plus de 10 mn, et il est attendu une capacité de prise de parole de 15 mn ; une telle longueur semble parfois très contraignante, d'autant que certains supports peuvent être moins 'porteurs' que d'autres . Mme Liddell rappelle qu'il y a une bienveillance à l'égard de bons candidats qui ne tiendraient pas forcément 10 à 15 mn. Il est rappelé qu'il faut bien préparer les élèves (avec une exigence de ½ Heure de préparation pour les entrainer dans de meilleures conditions) : il faut sans doute prévoir plus systématiquement de prendre cela en compte au niveau des colles en CPGE .

M Le Lann , directeur du concours indique qu'une réflexion est en cours sur la place des langues dans ce concours , pour l'année 2023 lorsque les premiers candidats issus du baccalauréat réformé le passeront . Certaines écoles déplorent le niveau parfois insuffisant de certaines de leurs recrues en anglais, pour satisfaire aux exigences du TOIC, et se posent la question de la nécessité de rendre cette langue obligatoire . C'est une question délicate, qui ne résoudra pas la question du niveau, et qui menace les autres langues, surtout si elles ne deviennent pas obligatoires elles aussi . L'objet

de la réunion n'étant pas de débattre d'une nouvelle configuration des langues dans ce concours, le point est simplement mentionné : Mais nous sommes désormais bien conscients que des enjeux sérieux se profilent à l'horizon 2023 .

L'UPLS soulève la question des coefficients en vigueur, qui de notre point de vue, pourraient être augmentés en langues, afin de renforcer la motivation des élèves. Il n'est pas prévu pour l'instant de changement.

Nous abordons la question de la LV2 : l'épreuve a le mérite d'exister, mais nous paraît insatisfaisante en l'état . (Le format QCM, le type d'évaluation et le classement qu'elle vise à établir ) ; il n'y a pas de retour sur cette épreuve par voie de rapport, ce qui laisse les formateurs dans l'incertitude par rapport aux attentes de formation , et il serait souhaitable d'envisager d'améliorer cette épreuve . Nous rappelons l'hétérogénéité de la formation, liée à la présence d'une ou deux heures de cet enseignement , au gré des moyens octroyés par les établissements et des configurations de service , son caractère optionnel, le fait que l'épreuve ne rapporte pas beaucoup de points à ceux qui font l'effort de s'y préparer , qui nous semblent être autant points très améliorables au niveau de la formation , dans la perspective affichée par les écoles d'une maîtrise de deux langues vivantes.

M Le Lann plaide aussi pour que le principe de la mutualisation des épreuves communes ne soit pas poussé trop loin, et que les candidats puissent bénéficier d'une double ou triple chance.

Pour l'heure , le format des épreuves telles que nous les connaissons en lettres et en langues devrait être reconduit en l'état jusqu'en 2022, puisqu'elles serviront également pour le concours E3A, qui n'interviendra plus en tant que concours séparé pour les épreuves de langues et de lettres .